

Séance ordinaire du 5 mai 2014

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 5 mai 2014, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Martin Voyer
 Richard Lapointe Lévis Duchesne
 André Fortin Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 118.5.2014 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.
 - 4.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance de règlements d'emprunt et autorisation de signataires.
 - 4.1.4. Approbation des prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Demande de dérogation mineure n° 110-2014 soumise par monsieur Alain Bouchard pour la propriété située au 1220, 16^e chemin.
 - 4.2.2. Demande de dérogation mineure n° 111-2014 soumise par madame Annie Villeneuve et monsieur Daniel Pelletier pour les propriétés situées au 1044, 1050 et 1056 route 169.
 - 4.2.3. Demande de dérogation mineure n° 112-2014 soumise par madame Isabelle Néron et monsieur Habib Traboulsi pour la propriété située au 110, rue des Lilas.
 - 4.2.4. Demande de dérogation mineure n° 113-2014 soumise par messieurs Jean-Philippe Larouche et Marc-Antoine Larouche pour la propriété située au 1466, 65^e chemin.
 - 4.2.5. Avis de motion – Adoption du règlement n° 167-2014 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.6. Avis de motion – Adoption du règlement n° 168-2014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.7. Adoption du premier projet de règlement n° 168-2014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.8. Demande de subvention au député budget discrétionnaire – Asphaltage 2^e rang Est, 3^e rang Ouest et route St-André.
 - 4.2.9. Installation de ralentisseurs de vitesse année 2014.

- 4.2.10. Octroi d'un contrat Signalisation Audet inc. - Marquage au sol des voies cyclables.
- 4.2.11. Autorisation de signataires – Contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel à intervenir avec monsieur Michael Turcotte – 51, rue Mathieu.
- 4.2.12. Octroi d'un contrat M.C.T. Pneus inc. « Compte National Michelin Canada » - Acquisition de pneus pour véhicules routiers.
- 4.2.13. Autorisation de passage – Pèlerinage à pied Alma/Lac Bouchette.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :

- 4.3.1. Autorisation d'une activité en vertu du règlement n° 1000-07 – Course de vélos de montagne 3^e chemin.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

- 5. Dépôt de la correspondance.
- 6. Affaires nouvelles :
 - 6.1
- 7. Période de questions des citoyens.
- 8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 119.5.2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 120.05.2014 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 17 avril au 5 mai 2014 laquelle totalise la somme de 104 128,16 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 121.05.2014 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2014 au montant de 1 810 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 86-2003, 29-99, 63-2008, 1-2004, 44-2007, 46-2007, 42-2007, 82-2009 et 83-2009. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

165 900 \$	2,76 %	13 mai 2015
170 700 \$	2,76 %	13 mai 2016
175 900 \$	2,76 %	13 mai 2017
180 900 \$	2,76 %	13 mai 2018
1 116 600 \$	2,76 %	13 mai 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 122.05.2014 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 1 810 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
86-2003	152 200 \$
29-99	148 100 \$
63-2008	287 300 \$
1-2004	48 200 \$
44-2007	242 600 \$
46-2007	632 800 \$
42-2007	113 800 \$
82-2009	83 000 \$
83-2009	102 000 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 810 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 86-2003, 29-99, 63-2008, 1-2004, 44-2007, 46-2007, 42-2007, 82-2009 et 83-2009 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, monsieur Lawrence Potvin et la directrice générale, madame Marie-Hélène Boily;

Que les billets soient datés du 13 mai 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	165 900 \$
-------------	-------------------

2016	170 700 \$
2017	175 900 \$
2018	180 900 \$
2019	186 700 \$(à payer en 2019)
2019	929 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 63-2008, 44-2007, 46-2007, 42-2007, 82-2009 et 83-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 123.05.2014 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 398 000 \$, dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 10 640 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 124.05.2014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^o 110-2014 SOUMISE PAR MONSIEUR ALAIN BOUCHARD POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1220, 16^E CHEMIN

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n^o 110-2014, soumise par monsieur Alain Bouchard pour la propriété située au 1220, 16^e chemin demandant de régulariser l'implantation de la résidence existante à une distance de 1,70 mètre de la limite latérale de la propriété alors que la réglementation d'urbanisme (article 5.2.2 du règlement de zonage 22-99) exige 3 mètres, soit une dérogation de 1,30 mètre.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 22 avril 2014 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la demande de dérogation mineure n^o 110-2014, soumise pour la propriété située au 1220, 16^e chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en permettant de régulariser l'implantation de la résidence existante à une distance de 1,70 mètre de la limite latérale de la propriété en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 avril 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 125.05.2014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^o 111-2014 PAR MADAME ANNIE VILLENEUVE ET MONSIEUR DANIEL PELLETIER POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 1044, 1050 ET 1056 ROUTE 169

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n^o 111-2014, soumise par madame Annie Villeneuve et monsieur Daniel Pelle-

tier l'égard de leur propriété située au 1044-1056 route 169 soit pour deux résidences et un garage à vocation agricole.

1056 route 169

La demande vise à réduire la profondeur de l'emplacement résidentiel à 39,74 mètres plutôt que 50 mètres tel que prescrit à l'article 4.2.2.2 du règlement de lotissement no 23-99 (dérogation de 10,26 mètres).

1050 route 169

- Réduire la profondeur de l'emplacement résidentiel à 38,05 mètres plutôt que 50 mètres tel que prescrit à l'article 4.2.2.2 du règlement de lotissement no 23-99 (dérogation de 11,95 mètres).
- Réduire la marge arrière de la résidence à 8,80 mètres plutôt que 10 mètres tel que prescrit à l'article 5.2.3.1 du règlement de zonage n' 22-99 (dérogation de 1,2 mètre).

1044 route 169

La demande vise à réduire la marge latérale d'un bâtiment agricole abritant la chambre électrique de la ferme laitière à 1,91 mètre plutôt que 10 mètres tel que prescrit à l'article 9.2.2 du règlement de zonage n'22-99 (dérogation de 8,09 mètres).

Ces demandes visent à permettre le morcellement des résidences situées en zone agricole tel que prévu par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec tout en conservant conformes les bâtiments agricoles liés à la ferme laitière.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 22 avril 2014 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014 informant le conseil que ces demandes devraient être acceptées, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la demande de dérogation mineure n° 111-2014, soumise pour la propriété située au 1044-1056, route 169 soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 avril 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 126.05.2014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 112-2014 SOUMISE PAR MADAME ISABELLE NÉRON ET MONSIEUR HABIB TRABOULSI POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 110, RUE DES LILAS

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 112-2014, soumise par Madame Isabelle Néron et monsieur Habib Traboulsi pour la propriété du 110 rue des Lilas. Les propriétaires souhaitent obtenir une dérogation mineure permettant la reconstruction de leur résidence unifamiliale avec un garage attenant qui a été détruite par un incendie en janvier dernier.

L'implantation prévue du bâtiment principal ne respectera pas la marge latérale nord présentement applicable. La dérogation mineure consiste à réduire la marge latérale à 1,82 mètre plutôt qu'à 4,0 mètres tel que prescrit à l'article 5.2.2 du règlement de zonage no 22-99 pour la zone 128 R (soit une dérogation de 2,18 mètres). Une dérogation mineure identique avait été accordée par la Ville en 2013, suite à une recommandation favorable du comité.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 22 avril 2014 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la demande de dérogation mineure n° 112-2014, soumise pour la propriété située au 110, rue des Lilas soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 avril 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3	127.05.2014	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 113-2014 SOUmise PAR MESSIEURS JEAN-PHILIPPE LAROUCHE ET MARC-ANTOINE LAROUCHE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1466, 65^E CHEMIN
--------------	--------------------	--

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 113-2014, soumise par messieurs Jean-Philippe Larouche et Marc-Antoine Larouche pour la propriété située au 1466, 65^e chemin afin de :

- Régulariser l'implantation du chalet existant à une distance de 2,23 m de la limite latérale Ouest de la propriété alors que la réglementation d'urbanisme (article 5.2.2 du règlement de zonage 22-99) exige 3 m, soit une dérogation de 0,77 m;
- Réduire la largeur de l'emplacement à 14,01 m alors que l'article 4.2.3.1 du règlement de lotissement 23-99 exige 50 m, soit une dérogation de 35,99 m;
- Réduire la superficie de l'emplacement à 3 712,20 m² alors l'article 4.2.3.1 du règlement de lotissement 23-99 prescrit à 4 000 mètres², soit une dérogation de 287,80 m².

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 22 avril 2014 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la demande de dérogation mineure n° 113-2014, soumise pour la propriété située au 1466, 65^e chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 avril 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION	ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 167-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR
-----------------------	--

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet qu'il sera soumis pour approbation lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 167-2014 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Autoriser l'usage « restaurant thématique » dans la zone 110 M et y prévoir les conditions d'exercice ;
- Autoriser l'usage secondaire « centre de ressourcement » dans les zones forestières et y prévoir les conditions d'exercice ;
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F (chemin de la Montagne) ;
- Autoriser l'usage « mini-entrepôts libre-service » dans la zone 140 M;
- Modifier les marges latérales applicables à la zone 100 R.

AVIS DE MOTION	ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 168-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR
-----------------------	--

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet qu'il sera soumis pour approbation lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 168-2014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'inclure dans son champ d'application les zones 103 M et 121 R.

**4.2.7 128.05.2014 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° 168-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
USAGES CONDITIONNELS N° 132-2012 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le premier projet de règlement n° 168-2014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'inclure dans son champ d'application les zones 103 M et 121 R. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.8 129.05.2014 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ BUDGET
DISCRÉTIONNAIRE – ASPHALTAGE 2E RANG EST,
3E RANG OUEST ET ROUTE ST-ANDRÉ**

Considérant la dégradation très importante des routes du 2^e rang Est, du 3^e rang Ouest et de la route St-André;

Considérant la nécessité de paver le 2^e rang Est et le 3^e rang Ouest sur une portion de route de 500 mètres de longueur et la route St-André sur une portion de route de 2 000 mètres;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a évalué les coûts de pavage pour ces travaux à 412 000 \$ et que celle-ci ne dispose pas de toutes les sommes nécessaires.

A ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au député, monsieur Alexandre Cloutier, de lui accorder, à même son budget discrétionnaire une somme de 100 000 \$ afin de contribuer à ces travaux de pavage rendus nécessaires et urgents pour la sécurité et le bien-être des utilisateurs de ces routes.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.9 130.05.2014 INSTALLATION DE RALENTISSEURS DE VITESSE –
ANNÉE 2014**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de procéder pour l'année 2014 à l'installation de ralentisseurs de vitesse aux endroits suivants le tout tel que recommandé par le comité gestion du territoire :

6 ralentisseurs de vitesse 30 km :

- | | |
|----------------|------------------|
| ▪ rue St-André | ▪ rue St-Georges |
| ▪ rue St-Paul | ▪ rue Mathieu |
| ▪ rue Tremblay | ▪ rue Laprise |

5 ralentisseurs de vitesse 10 km (type dos d'âne) :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| ▪ parc des Cinq cantons | ▪ entrée du Rigolet |
| ▪ parc rue de Crespieul | ▪ entrée du quai municipal |
| ▪ parc Foyer du Lac | |

1 ralentisseur permanent :

- rue St-André (secteur du Rigolet)

Adoptée à l'unanimité

**4.2.10 131.05.2014 OCTROI D'UN CONTRAT SIGNALISATION AUDET
INC. - MARQUAGE AU SOL DES VOIES CYCLA-
BLES**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accorder le contrat de marquage au sol de certaines voies cyclables de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à Signalisation Audet inc. pour la somme de 4 505 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11	132.05.2014	AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE RÉTROCESSION D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À INTERVENIR AVEC MONSIEUR MICHAEL TURCOTTE – 51, RUE MATHIEU
---------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel dont la désignation cadastrale de l'immeuble est le lot 2-E 36 du rang A, canton de Métabetchouan (51, rue Mathieu). Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12	133.05.2014	OCTROI D'UN CONTRAT M.C.T. PNEUS INC. « COMPTE NATIONAL MICHELIN CANADA » - ACQUISITION DE PNEUS POUR VÉHICULES ROUTIERS
---------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser l'achat auprès de M.C.T. Pneus inc. pour le compte de National Michelin Canada de pneus pour divers véhicules routiers pour la somme de 5 322,02 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans les offres de services du 24 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13	134.05.2014	AUTORISATION DE PASSAGE – PÈLERINAGE À PIED ALMA/LAC BOUCHETTE
---------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser le passage du Pèlerinage à pied Alma/Lac Bouchette à circuler dans les rues et routes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix lors de la 9^{ième} édition qui se tiendra du 11 au 13 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.3	CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE
------------	---

4.3.1	135.05.2014	AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o 1000-07 – COURSE DE VÉLOS DE MONTAGNE 3^E CHEMIN
--------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller André Fortin propose appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser le Club de Vélo de montagne les Cyclones d'Alma à tenir une course de vélo devant se dérouler au site du 3^e chemin le 1^{er} juin 2014, le tout en conformité au règlement n^o 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 2013050201 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

Adoptée à l'unanimité

4.4	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
------------	---

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité gestion du territoire
- Comité Administration et développement
- Lac à l'épaule de la ville
- 5 à 7 soirée reconnaissance membres du conseil municipal sortants
- Vérification des comptes
- Représentation conférence de presse au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Réunion Office municipal d'Habitation
- Rencontre de citoyens
- Représentation film sur la carrière de monsieur Guillaume Côté
- Rencontre sur le projet de la route d'eau et de glace
- Rencontres MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Comité de relance des commerces en difficulté sur le territoire de la ville
- Questionnement sur le suivi du dossier de l'érosion des berges du lac St-Jean par Rio Tinto Alcan

4.4.1 136.5.2014 MOTION DE FÉLICITATIONS MESSIEURS ÉRIC CÔTÉ ET GUILLAUME CÔTÉ

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Éric Côté, pour avoir coréalisé le documentaire « Le Vertige d'une étoile » et monsieur Guillaume Côté, danseur de renommée internationale et originaire de Lac-à-la-Croix que l'on a pu apprécier dans ses déplacements durant près de deux ans de tournage. Une occasion privilégiée de découvrir l'univers du ballet et de la danse à travers le parcours d'un danseur étoile de notre localité.

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

4.4.1 137.05.2014 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNÉES ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

École secondaire Curé Hébert Gala reconnaissance écoles primaires	200 \$
Société de mycologie	100 \$
École Jean XXIII – Spectacle de cirque	20 \$
Comité « A la rencontre de St-Antoine »	200 \$
Coopérative jeunesse de service – Aide au fonctionnement	1 250 \$

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 138.05.2014 RÉAFFECTATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'effectuer les changements suivants à la liste des représentants siégeant au sein de comités du conseil municipal :

Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud :

Remplacer monsieur Evans Potvin par monsieur Lévis Duchesne

Remplacer monsieur Lévis Duchesne, substitut par monsieur André Fortin

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Circuit de la route verte et le Horst de Kénogami au centre-ville;
- Problématique de la vitesse automobile dans les rues;
- Aménagement du quai municipal;
- Demande d'ajouter de l'éclairage au coin de la route des Laurentides et de la route St-André;
- Demande de procéder au ramassage de branches d'arbres dans le lac à la-Croix près du parc de la petite baie;
- Demande d'ajouter de la signalisation dans le rang 2 suite aux passages plus fréquents de cyclistes – cohabitation dangereuse avec la machinerie agricole;
- Passage de plusieurs véhicules tout terrain dans le rang 2 et la situation est devenue dangereuse.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier